

Un jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club.
Il peut donc bénéficier d'une réduction de 15 € pour chaque adhésion (à une discipline différente).
Invitez le jeune à télécharger un nouveau Chèque sport sur **www.jeunes.bretagne.bzh** pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce chèque pour qu'il bénéficie à nouveau de 15 €.

Photos : Y. Peucat / www.puzzle-rennes.fr ▪ Avril 2015 – Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne

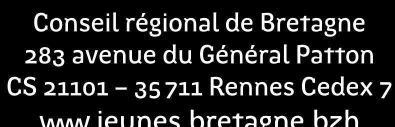
Un doute ? Une interrogation ?

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la Foire aux questions, vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

Région Bretagne / Service Sport
sport@bretagne.bzh

Merci d'avance pour votre collaboration !





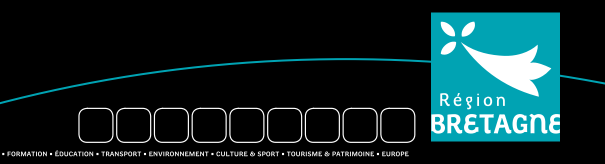
Conseil régional de Bretagne
283 avenue du Général Patton
CS 21101 – 35 711 Rennes Cedex 7
www.jeunes.bretagne.bzh



Chèque›SPORT

MODE D'EMPLOI CLUB

CHEKENNOÙ SPORT – MOD IMPLIJ KLUB



ÉDITO

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous dans une région d'une grande vitalité sportive. De plus, le Conseil régional a adopté en 2011 une charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne et ainsi fait de la jeunesse l'une des priorités d'action de notre mandat.
Cette charte réaffirme notre volonté d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive via le dispositif Chèque sport qui offre une réduction de 15 € aux jeunes adhérents des clubs. Dans ce guide figurent toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du Chèque sport.
Je remercie les 2 600 clubs partenaires qui nous ont accompagnés depuis 2008 et ont ainsi permis à plus de 140 000 jeunes d'en bénéficier. Chaque année, 60 000 jeunes âgés de 16 à 19 ans sont éligibles au Chèque sport. J'invite l'ensemble des clubs à nous rejoindre pour participer à ce dispositif qui concourt au développement des pratiques sportives au service de l'éducation, de la santé et du bien-être des jeunes bretonnes et bretons.

PENNAD-STUR

Abaoe 2006 e kas Rannvro Breizh ur politikerezh oberiant evit reiñ tro d'an holl d'ober sport en ur rannvro ma ra berzh forzh pegement. E 2011, a-hend-all, en doa degemeret ar C'huzul-rannvro ur garta engouestlañ evit ar re yaouank e Breizh, hag e-se e oa bet lakaet ar yaouankiz da unan eus pennoberoù hor respetad.
Gant ar garta-se e fell dimp adembann sklaer ez omp mennet da reiñ c'hoant d'ar re yaouank d'ober sport gant skoazell ar Chekenn sport a ginnig un digresk 15 € d'an dud yaouank emezelet ouzh ar c'hluboù. Er sturlevr-mañ emañ an holl ditouroù zo ezhomm evit implijout ar Chekenn sport evel zo dleet.
Amañ e fell din trugarekaat an 2 600 a gluboù o deus kevelet ganimp abaoe 2008 hag o deus roet tro da 140 000 a dud yaouank d'ober o mad eus ar Chekenn-se. Bep bloaz e vez roet pep a Chekenn sport da 60 000 a dud yaouank etre 16 ha 19 vloaz. Pediñ a ran an holl gluboù da zont da gemer perzh ganimp er stignad-se, evit diorren ar sportoù e servij deskadurezh, yec'hed ha kempouez-buhez ar Bretonezed hag ar Vretoned yaouank.

PIERRICK MASSIOT
Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh



VOUS ÊTES UN CLUB AFFILIÉ À UNE FÉDÉRATION

Accordez une réduction de 15 € à tout-e adhérent-e né-e en 1997, 1998, 1999 et 2000

Sur présentation du mail de confirmation du téléchargement du Chèque sport de la Région Bretagne, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.
Conservez bien l'ensemble de ces chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.

LE REMBOURSEMENT PAR LA RÉGION BRETAGNE

1 Créer ou modifier votre compte

Important : vous pouvez créer ou modifier un compte du 1er juin 2015 au 15 mai 2016.

Pour cela, connectez-vous au site www.jeunes.bretagne.bzh, vous y trouverez une bannière « Chèque sport » vous permettant d'accéder à la page consacrée au Chèque sport.

Pour créer un nouveau compte, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; vérifiez et enregistrez ces informations.
Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour confirmer votre création de compte. **N'oubliez pas de conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.**

Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque sport », saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisés l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter ou à modifier vos informations (changement de président, d'adresse, de RIB...).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant. Un mail vous sera envoyé vous attribuant un nouveau mot de passe.

2 Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

Important : **pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association**, le service Sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur l'extranet Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption de l'extranet et vous pouvez saisir vos chèques du 1er juin 2015 au 15 mai 2016.
Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site www.jeunes.bretagne.bzh à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, rubrique «Démarche», «Se divertir», «Les services», «Chèque sport».

Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques sport.
Pour chaque numéro de chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné, sa date de naissance ainsi que la discipline pratiquée.

Vérifiez bien que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2015/2016 et **enregistrez** votre liste. Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis.
Vous pouvez **à tout moment modifier ou compléter la liste en cours**. Pour cela, retournez sur votre compte, via www.jeunes.bretagne.bzh, et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.
Suite au relevé des listes des clubs effectué par le service Sport, vous aurez la possibilité de créer une nouvelle liste de jeunes. À nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification.
Durant toute la saison sportive 2015/2016, vous aurez la possibilité de consulter les anciennes listes saisies.

3 Percevoir le remboursement de la Région Bretagne

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques sport enregistrés par le club sera effectué par **virement bancaire** (référence indiquée sur votre relevé de compte bancaire « RMH-08 »).
Le versement du montant intervient environ 15 jours après chaque commission permanente (dates des commissions permanentes sur www.bretagne.bzh, rubrique « La Région », « Décisions Sessions et CP ».
Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.

Chèque Sport 2015/2016 : pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2014/2015, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club.
Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque sur **jeunes.bretagne.bzh** et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur **jeunes.bretagne.bzh**